



ZONE 82 Comite 17 --- Seine & Marne

Règlement des compétitions 2024-2025

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au **Comité de Seine et Marne**, et à jour de leur cotisation annuelle. Pour les compétitions organisées en regroupement, c'est le Président de zone qui rédige le règlement spécifique au regroupement.

1. DATES, LIEUX ET HORAIRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Les dates, lieux et horaires des compétitions régionales sont fixés par le présent règlement dans les annexes selon l'épreuve

2. REGLEMENT

Le présent règlement est soumis aux différents textes de la F.F.T, à savoir :

- Fascicule 1 – Règles communes
- Fascicule 2 – Donnes Libres
- Fascicule 3 – Individuel
- Fascicule 4 - Triplettes
- Fascicule 5 - Quadrettes
- Fascicule 6 – Coupe de France

3. ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Pour toutes les compétitions et pour la 1^{ère} séance :

- L'horaire d'accueil des joueurs et de mise en place est indiqué sur la fiche spécifique à la compétition.
- Présence obligatoire des joueurs 15 minutes avant l'horaire de mise en place.

Pour les séances suivantes, l'heure de mise en place sera fixée par l'arbitre à l'issue de la séance précédente. Passée l'heure de mise en place, le règlement fédéral relatif aux pénalités pour retard sera appliqué.

- En duplicate 0,5% ou 1 PM par tranche de 5 minutes et par joueur. Après 15 minutes le joueur ou l'équipe peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le ou les remplaçants prévus. Pour la Coupe de France, consulter le fascicule 6.
- En libre 100 points par tranche de 5 minutes, après 15 minutes le joueur peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le remplaçant prévu.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription pour un championnat a pour objectif de connaître le nombre de participants afin d'anticiper la mise en place et l'organisation du tournoi. Elle est obligatoire : une semaine avant l'épreuve

Toute intégration postérieure à la date limite ne sera acceptée que dans la mesure où elle facilite le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions sont à communiquer par mail ou téléphone au président de la CCR

5. QUALIFIES

Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve est calculé par la Commission de Compétition Nationale.

Les joueurs qualifiés et remplaçants (ou capitaines des formations qualifiées et remplaçantes) devront donner leurs coordonnées (adresse, mail et tél.) au Président de la CCR (au Directeur d'épreuve ou à l'arbitre) qui les tiendra informés de la suite de la compétition.

6. ARBITRAGE

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le Président de la CCR ou le Directeur d'épreuve

Le Président de la CCR peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'aval du Président de Zone.

Les arbitres désignés pour arbitrer les compétitions sont susceptibles d'être modifiés avant le championnat. L'arbitre qui officie ne peut pas jouer la compétition en donnes duplicatés.

IMPORTANT : En début de tournoi, l'arbitre est tenu de donner tous les renseignements afférents à l'épreuve et afficher le règlement de la compétition.

7. POINTS DE CLASSEMENT NATIONAL ET POINTS DE PERFORMANCE

Toutes les épreuves donnent droit à une attribution de PCN et de PP lors des finales du Championnat Régional. En cas de dérogation accordée pour la tenue du championnat régional, la CCN pourra modifier l'attribution initiale des PP et des PCN. Seuls les joueurs marquants des PCN peuvent prétendre aux PP.

8. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à 20 € ou 25 € selon la compétition. Le montant des inscriptions doivent figurer sur chaque compétition en annexe. Ce droit d'inscription sert à payer les PCN, les arbitres, le matériel (jeux, feuilles de marque, diagrammes, informatique...) et à défrayer les joueurs du Comité qualifiés pour les phases finales des Championnats de France.

9. DEUXIEME SEANCE

Lorsqu'une deuxième séance est prévue, l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre avant la fin de la première séance.

Les mêmes pénalités (0,5 % ou 1PM ou 100 points) seront appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

Après un délai de 15 minutes, le joueur ou l'équipe sera scratché pour cause de retard.

10. PROCLAMATION DES RESULTATS (selon les précisions de l'arbitre)

- Individuel : Un joueur qui ne sera pas présent, ou qui ne prévient pas l'arbitre, à la proclamation des résultats ne sera pas qualifié pour la phase suivante du championnat (qualifié ou remplaçant) quel que soit son classement.
- Formation (triplette, quadrette, équipe) : une formation qui ne sera pas représentée au moins par son capitaine à la proclamation des résultats ne sera pas qualifiée pour la phase suivante du championnat (qualifiée ou remplaçante) quel que soit son classement.

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant l'épreuve (ou son déroulement) peuvent être formulées par les participants, conformément à l'article 34 et 35 du Fascicule1 –Règles communes de la FFT.

L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès de la Présidente de la CCR.

12 .SPECTATEURS

Les spectateurs ne seront admis qu'avec l'autorisation de l'arbitre et devront s'asseoir en même temps que les joueurs et uniquement avec l'accord des adversaires, aucun spectateur ne sera admis derrière l'attaquant en quadrette. En triplète, ils ne pourront pas s'asseoir à la place des attaquants ne jouant pas.

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- Le spectateur ne doit suivre qu'un seul joueur (limité à un défenseur en quadrette).
- Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations (sanctions applicables).

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur (s'il est licencié) se verra traduit devant la chambre de discipline.

13. TELEPHONES OU APPAREILS NUMERIQUES

Art 38 du RC de la FFT, l'utilisation des téléphones portables et appareils multimédia est proscrite lors de tous les championnats du début à la fin d'une séance, y compris les pauses allouées par l'arbitre, ces appareils devront être éteints et hors de vue de tout joueur ou spectateur.

Pénalité de 2,5% pour un téléphone qui sonne et 5% pour répondre et consultation du téléphone en individuel et triplettes, 10 PM pour un téléphone qui sonne et 20 PM pour utilisation et consultation du téléphone portable en quadrettes et en équipe.

CONSIGNES RELATIVES AU COMPORTEMENT

- **Concernant l'alcool** : il est interdit de participer à un championnat en état évident d'ébriété. Tout manquement entraînera une exclusion du joueur et son passage en chambre de discipline
- **Concernant le tabac** : l'interdiction de fumer (y compris le vapotage) s'applique à l'ensemble des locaux où se pratique la compétition y compris dans les toilettes.
- **Concernant les animaux** : La présence d'animaux est interdite dans les salles où se déroulent les séances de qualification aux championnats de France ;
- **Concernant le matériel** : les joueurs sont tenus de prendre soin du matériel mis à leur disposition notamment des paravents et des étuis. En fin de compétition, les joueurs sont tenus de ranger les cartes dans les étuis. L'arbitre pourra, le cas échéant, sanctionner les contrevenants.

REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

La C.C.R. recommande aux joueurs :

- De respecter les délais d'inscriptions et les horaires.
- De prévenir d'une absence avant la date de la compétition.
- De respecter les règles de l'éthique pour le bon déroulement des compétitions.
- De respecter les arbitres et leurs décisions.
- L'ABSENCE NON SIGNALÉE OU L'ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION POURRONT ENTRAINER DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Président (e) de la Commission des Compétitions Régionales (C.C.R.)

Nom	Téléphone	Mail
GALLOIS Jean Claude	06 11 92 10 35	j-c.gallois2008@laposte.net

Coordonnées des Arbitres Intervenants avec dérogation

Nom	Téléphone	Mail
ARNOULD Daniel	06.81.95.07.86	daniel.arnould@wanadoo.fr
GALLOIS Jean Claude	06 11 92 10 35	j-c.gallois2008@laposte.net

Triplettes et Quadrettes

Pour les championnats triplettes et quadrettes, l'ordre des compétitions, sauf exception et après accord du président de ligue, sera le suivant :

1 - Championnat Comité 1^{ère} division

2 - Championnat Comité 2^{ème} division

3 - Championnat Comité 3^{ème} division

--- Le délai minimum de 15 jours entre chaque division est à respecter

--- La participation à un autre championnat d'une triplette ou quadrette (ou d'un de ses membres) **déjà qualifiée** entraîne d'office la perte de cette qualification.

--- Si un remplaçant D1 joue un championnat D2 ou D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D1, de même, si un remplaçant D2 joue un championnat D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D2

L'intégralité de l'équipe doit être présente et avoir réglé son inscription avant le début de l'épreuve fixé par le règlement en annexe.

Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera une pénalité de 0,5 % (triplette) ou 1PM (quadrette) par tranche de 5 minutes entamée (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité).

La triplette ou la quadrette est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité après 16minutes

SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger sur feuille, mise sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette dernière sera remise de la première phase régionale à la finale nationale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale et/ou de ligue, d'une part au fur et à mesure des éliminations en championnat de France.

Triplettes et Quadrettes Indice de valeur		Coupe de France Points Bonus	
Première Série Nationale	100	1 ^{ère} Série Nationale	0.00
Première Série Pique	98	1 ^{ère} Série Pique	0.50
Première Série Cœur	96	1 ^{ère} Série Cœur	1.00
Première Série Carreau	56	1 ^{ère} Série Carreau	2.00
Première Série Trèfle	45	1 ^{ère} Série Trèfle	3.00
Deuxième Série Pique	14	2 ^{ème} Série Pique	3.50
Deuxième Série Cœur	11	2 ^{ème} Série Cœur	4.00
Deuxième Série Carreau	8	2 ^{ème} Série Carreau	4.50
Deuxième Série Trèfle	7	2 ^{ème} Série Trèfle	5.00
Troisième Série Pique	6	3 ^{ème} Série Pique	5.50
Troisième Série Cœur	6	3 ^{ème} Série Cœur	6.00
Troisième Série Carreau	6	3 ^{ème} Série Carreau	6.50
Troisième Série Trèfle	6	3 ^{ème} Série Trèfle	7.00
Quatrième Série Pique	5	4 ^{ème} Série Pique	7.50
Quatrième Série Cœur	5	4 ^{ème} Série Cœur	8.00
Quatrième Série Carreau	4	4 ^{ème} Série Carreau	8.50
Quatrième Série Trèfle	4	4 ^{ème} Série Trèfle et non classé	9.00
Non Classé	4		
QUADRETTES		TRIPLETTES	
pour jouer en D1 :	supérieur à 20	pour jouer en D1 :	supérieur à 14
pour jouer en D2 :	Inférieur à 73	pour jouer en D2 :	Inférieur à 67
pour jouer en D3 :	Inférieur à 26	pour jouer en D3 :	Inférieur à 20

QUADRETTES DIVISION 2 --- Samedi 19 octobre 2024

En complément des règles de compétitions, voici les informations supplémentaires

Tous les joueurs licenciés du Comité de Seine et Marne peuvent participer à ce championnat si **l'indice de valeur global de la quadrette est inférieur à 73**.

Si un remplaçant D1 joue un championnat D2 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D1

ORGANISATION

- L'intégralité de l'équipe doit être présente et avoir réglé son inscription avant le début de l'épreuve fixé par le règlement en annexe. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera une pénalité de 1PM (quadrette) par tranche de 5 minutes entamée (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité).
- **La quadrette est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité après 16 minutes**
- La mise en place de la première séance se fait par ordinateur.
- La mise en place de la deuxième séance se fait d'après le classement de la première séance.
- L'arbitre indiquera l'heure de reprise de la 2^{ème} séance
- Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible pour la 2^{ème} séance en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

Lieu et Heure	La Grande Paroisse Salle du Lavoir à 09h30 assis
Date	19 octobre 2024
Arbitre	
Début de l'épreuve	09h30
Inscription	20€
Indice Pcn	1,8
N° Tableau Pcn	5174201
Nombre de Qualifiés	1
PP = 1/3 des Joueurs limité à 12 en fonction des participants	Voit tableau ci-dessous

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
10	8	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1

QUALIFIES

- A l'issue de la compétition, il y aura ...1... **quadrette qualifiée** pour la finale du **14 au 16 février 2025 à Vichy**.

INSCRIPTIONS

- Sur le site du comité, par mail à envoyer ou à remettre à la CCR avant le ...12 octobre 2024.....

Validé le 30/09/2024 par le Président de Zone 82

Sébastien Mercier